

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **CS 6000**
Version/ Date d'émission: **9 / 12.07.2021**

Date d'impression **11.08.2022**
Page **1 sur 9**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Référence/ Nom commercial du produit	Additif / Stabilisant pour bougies
UFI	CS 6000 S19W-C80H-V00A-7MXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale	Mélange de stabilisants pour bougies
----------------------	--------------------------------------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	
Nom	Protection Chemicals GmbH & Co. KG
Rue/B.P.: 1	Industriestrasse 104
Lieu	D-66802 Ueberherrn
Téléphone	+49 6836 9198 0
Télécopie	+49 6836 9198 10
E-mail	info@protection-chemicals.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nom	Bekro Chemie GmbH (Lun. - Jeu. 8.00 - 16.30, Ven. 8.00 - 14.30)
Téléphone	+49 6836 9198 0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage



Attention

Nature du danger GHS07 Point d'exclamation

Mentions de danger (CLP)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence généraux (CLP)

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

P302+P350 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

(2-Hydroxy-4-(octyloxy)phenyl)(phenyl)methanone

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

2.3 Autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **CS 6000**
Version/ Date d'émission: **9 / 12.07.2021**

Date d'impression **11.08.2022**
Page **2 sur 9**

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Mélange de stabilisants pour bougies

3.2 Mélanges

Composants dangereux

(2-Hydroxy-4-(octyloxy)phenyl)(phenyl)methanone: 10 % - 24,99 %

Numéro CAS: 1843-05-6

EINECS / ELINCS / NLP: 217-421-2

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119557833-30-0008

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP):

Aquatic Chronic 3; H412 / Skin Sens. 1; H317

Texte des phrases H- et EUH: voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin.
En cas d'inhalation	Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Faire boire de grandes quantités d'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes ---

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin ---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **CS 6000**
Version/ Date d'émission: **9 / 12.07.2021**

Date d'impression **11.08.2022**
Page **3 sur 9**

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone , jet d'eau en aspersion , poudre d'extinction , mousse.
Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion possibles	Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
----------------------------------	--

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Indications complémentaires	Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. L'eau contaminée ayant servi à l'extinction doit être éliminée selon les réglementations administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit répandu à la pelle et au balai. Éviter la formation de poussière. Aspirateur industriel recommandé pour éviter la formation de poussière. Nettoyer les zones souillées avec un nettoyant ménager.

6.4 Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir rubrique 8, Evacuation: voir rubrique 13

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **CS 6000**
Version/ Date d'émission: **9 / 12.07.2021**

Date d'impression **11.08.2022**
Page **4 sur 9**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Risque d'un coup de poussière. Éviter la formation de poussière. Veiller à une aération et/ou une aspiration suffisante dans les locaux de travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. À conserver au frais et au sec. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Protéger des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. N'utiliser que des appareillages munis d'un carter et mis à terre.

Classe de stockage 11

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation générale Mélange de stabilisants pour bougies

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

(2-Hydroxy-4-(octyloxy)phenyl)(phenyl)methanone DEU - A: fraction respirable	3,000	mg/m ³	
(2-Hydroxy-4-(octyloxy)phenyl)(phenyl)methanone DEU - E: fraction inhalable	10,000	mg/m ³	

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. En cas d'émission de poussière, porter un masque adéquat de protection. Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail. Utiliser une protection respiratoire adéquate

Protection des mains Porter des gants appropriés.- conforme normes DIN/EN EN 420, EN 388 et EN 374 partie 1,3

Protection oculaire Lunettes de protection conforme EN 166.

Protection corporelle Pendant la manipulation, porter un vêtement de protection et des chaussures appropriés.

Mesures générales de protection et d'hygiène Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Référence/ Nom commercial du produit **CS 6000**
Version/ Date d'émission: **9 / 12.07.2021**

Date d'impression **11.08.2022**
Page **5 sur 9**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme solide
Couleur jaunâtre
Odeur caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	> 45 °C	-	< 120 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité	> 150 °C		
Température d'ignition	> 200 °C		
Solubilité	Le produit se laisse difficilement dissoudre dans l'eau.		
Tension de vapeur	non déterminé	---	---
Densité et/ou densité relative	non déterminé	---	---
Densité apparente	318 kg/m ³	---	---
Viscosité dynamique	---	---	---
Viscosité cinématique	0 m ² /s	---	---
Limite inférieure d'explosivité	---		
Seuil maximal d'explosion	---		
Temps d'écoulement 4mm (DIN)	non déterminé		
PH			---
Coefficient de partage: n-octanol/eau	---		---

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité non réactif

10.2 Stabilité chimique Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses ---

10.4 Conditions à éviter Éviter la formation de poussière. Éviter les dépôts de poussière. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles acides forts et bases, oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Remarques générales

Aucun test toxicologique n'a été effectué sur le mélange.

Tests toxicologiques: composants

(2-Hydroxy-4-(octyloxy)phenyl)(phenyl)methanone

Sensibilisation cutanée <i>cochon d'Inde</i>	-	sensibilisants	OCDE 406
Irritation cutanée: <i>Lapin</i>	-	non déterminé	
Irritation oculaire: <i>Lapin</i>	-	non déterminé	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **CS 6000**
Version/ Date d'émission: **9 / 12.07.2021**

Date d'impression **11.08.2022**
Page **6 sur 9**

Toxicité orale aiguë <i>Rat</i>	LD50 >	2000.0 mg/kg
Toxicité dermique aiguë	-	non déterminé
Toxicité inhalatrice aiguë	-	non déterminé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique ---

Effets toxiques sur l'environnement: composants

(2-Hydroxy-4-(octyloxy)phenyl)(phenyl)methanone

Toxicité pour la daphnia <i>Daphnia magna</i> (puce d'eau géante)	EC50=	52.0 mg/L
toxicité pour les algues <i>Scenedesmus subspicatus</i>	EC50>	100.0 mg/L
toxicité pour le poisson <i>Danio rerio</i>	LC50>	100.0 mg/L
toxicité bactérielle	IC50>	100.0 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Commentaire ---
Degré de dégradabilité ---
Méthode d'analyse ---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 Autres effets nocifs

Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques de chacun des composants (voir section 3).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Recommandation L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éviter une introduction dans l'environnement.

Conditionnement

Recommandation L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **CS 6000**
Version/ Date d'émission: **9 / 12.07.2021**

Date d'impression **11.08.2022**
Page **7 sur 9**

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IATA, IMDG ---

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Désignation de la marchandise: ---

ADR/RID

Désignation technique spécifique: ---

IATA-DGR

Désignation technique spécifique: ---

IMDG

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID ---

Code: ADR/RID ---

Classe IATA-DGR ---

Subrisk IATA-DGR ---

Classe IMDG ---

Subrisk IMDG ---

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IATA, IMDG Pas d'emballage pour produits dangereux nécessaire

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - ---

IMDG

Numéro EmS ---

Stowage and segregation ---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Indications diverses

EQ ---

Quantités limitées ---

Dispositions particulières ---

Restriction concernant les tunnels ---

Catégorie de transport ---

Classe de danger ---

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit **CS 6000**
Version/ Date d'émission: **9 / 12.07.2021**

Date d'impression **11.08.2022**
Page **8 sur 9**

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Allemagne

Classe de stockage 11

Classe de risque pour le 1

milieu aquatique

Décret relatif aux ---

défaillances

Indications relatives à une limitation de la durée de travail

Aucune mesure particulière n'est requise.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange/ la substance n'a pas fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique.

